



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Daniel ROYER, Liliane PAGENEAU, Pascal FERRE, Alain LEVEQUE, Nathalie SARRAZIN, Richard AUTAIN, Christine BERNIER, Maryline GEOFFROY, Gérard ALLAIN, Françoise MINOT, Patricia MENARD, Jean-François BOUTEILLER

Membre(s) excusé(e)(s) : Nadège PICORON, (pouvoir à Nathalie), Annie GUION.

Mme Liliane PAGENEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2025 : unanimité

Début de séance à 20h30 :

**Objet : Adhésion au Service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion
(DEL2026_001)**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.115-4, L421-1 et suivants, l'article L.422-1 et suivants, l'article L.452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle » ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu la délibération n° 3 du CDG79 en date du 3 décembre 2010⁸, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Le maire présente la convention d'adhésion et évolution professionnelle du Centre de Gestion territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Le maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant de 150 euros pour deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire, à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

**Objet : Vente local communal
(DEL2026_002)**

La commune est propriétaire du bâtiment se situant 33 avenue de Poitiers, et cadastré AE0054. Ce bâtiment est actuellement loué par Mr et Mme GOURDON, gérant de l'entreprise Le Cabas des Gourmets, pour leur activité.

Une demande d'acquisition par les locataires a été déposée en mairie pour un montant de 35 000 euros. Les frais de notaire seront à leur charge.

Le bornage et le diagnostic de vente étant réalisés, il est demandé à l'assemblée d'acté cette vente.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise la vente du bâtiment au prix de 35 000 euros auprès de Mr et Mme GOURDON.
- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié auprès de Maître FLEURY, notaire à Brioux sur Boutonne.

**Objet : Vente logement communal
(DEL2026_003)**

La commune est propriétaire du logement se situant 5 place du champ de foire, et cadastré AC0120. Ce bâtiment est actuellement vide de tout meuble et inoccupé.

Une demande d'acquisition par Mr Sébastien AUBOUIN a été déposée en mairie pour un montant de 25 000 euros.

Le diagnostic de vente étant réalisé, il est demandé à l'assemblée d'acté cette vente.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise la vente du logement au prix de 25 000 euros auprès de Mr AUBOUIN.
- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié auprès de Maître FLEURY, notaire à Brioux sur Boutonne.

Questions et informations diverses :

-Vente partie parcelle 481 située Tabourneau à un particulier : le conseil souhaite laisser l'usage du bâtiment situé sur cette parcelle au particulier plutôt que de le vendre.

-Commission pour l'étude du marché public sur les travaux place des Halles : Maryline GEOFFROY, Patricia MENARD, Pascal FERRE, Françoise MINOT et Gérard ALLAIN.

-Acquisition du Village Retraite le Soudrioux : Signature du bail le 18 février 2026.

-Ouverture du complexe sportif « L'Agrion » fin février. La commission de sécurité aura lieu le 16 février 2026.

Fin de séance : 21h50
La secrétaire de séance

Le Maire